

## Un nouveau mode de développement

# Des régions écologiques

Un nouveau mode de développement, c'est d'abord une action publique résolue en faveur d'une maîtrise citoyenne sociale et écologique des marchés dominés aujourd'hui par le capitalisme financier et productiviste, un capitalisme qui se révèle aujourd'hui incapable de faire face aux menaces pesant sur l'avenir de la planète. Au critère de la rentabilité immédiate, il faut substituer de nouveaux critères de gestion des entreprises basées sur l'efficacité sociale dans la production de biens et de services utiles au développement humain.

Les régions doivent s'inscrire clairement dans une visée alternative et promouvoir à leur tour, la conception des biens communs de l'humanité : eau, énergie, climat, santé, éducation, paysage, crédit, paix. Ce défi du nouveau mode de développement passe aujourd'hui dans les régions par une action politique résolue capable de faire face entre autre à **l'enjeu fondamental des métropoles**.

En effet, en 2050 les deux tiers de la population mondiale vivront en milieu urbain. La gestion de l'environnement urbain et des réseaux sera en particulier l'un des problèmes majeurs auquel devront faire face l'ensemble des acteurs, dans tous les pays. Les modes de consommation, les déplacements et les activités économiques qui accompagnent la croissance urbaine ont un fort impact environnemental : consommation de ressources naturelles, rejets de déchets et contribution de gaz à effet de serre, nuisances sonores... Les collectivités gérées par des communistes ont depuis longtemps intégré cet enjeu. Cela s'est traduit par de nombreuses innovations reconnues par les autorités et les populations.

**Assumer nos responsabilités après Copenhague**. Le sommet de Copenhague doit être une chance historique pour prendre conscience des enjeux climatiques et de notre responsabilité pour les générations futures. la mobilisation générale pour sauver le climat est incontournable. Aussi nous proposons que les engagements de réduction d'émission de gaz à effet de serre sur lesquelles doit s'engager la France (40% de réduction pour 2020 par rapport à 1990) soient déclinés au niveau de chaque région.

10 priorités pour les régions. Assumer nos responsabilités, c'est mettre en œuvre des politiques qui se fixent des priorités. Les Régions doivent s'engager résolument dans 9 directions ; autant d'axes d'actions pour la politique du futur Conseil régional.

**1 Adopter des normes environnementales juridiquement contraignantes** du niveau mondial au niveau régional et améliorer l'efficacité énergétique dans tous les secteurs par la réalisation d'Agenda 21, de diagnostic et de Plan Climat construit en concertation afin de maîtriser les flux énergétiques à diverses échelles.

**2** Quelles que soient les sources d'énergies à développer, la question de la maîtrise publique est un choix crucial qui offre les meilleures garanties tant au niveau du social que de la sécurité. **Les régions doivent contribuer à l'émergence de pôles publics de l'énergie**, point d'appui et levier pour un pôle public de coopération de dimension européenne.

**3** Contribuer à la mise en chantier immédiate d'**un plan régional de construction, de rénovation et d'isolation du parc de logement social** avec des normes environnementales. Accentuer en coopération avec les acteurs du logement social, l'intervention foncière pour abaisser le coût de production du logement social. Sanctionner les élus s'affranchissant des obligations de la loi SRU.

④ Adopter un **plan global sans précédent de développement des transports en commun dans le cadre du service public**. Travailler à un pôle public des transports. Développer le fret ferré et fluvial en lieu et place des politiques libérales du tout camion. Refuser les péages urbains pour les usagers et l'instauration de la taxe carbone. Des plans de circulation douce, d'itinéraires cyclables de déplacement des personnels doivent être, dans les villes et les entreprises, systématiquement créés en concertation. La lutte contre l'étalement urbain doit également être pris en considération afin de réduire les déplacements automobiles.

⑤ Développer les recherches et la **mise en chantier de l'automobile propre**. Agir pour la mise en vie de la Charte « pour une industrie automobile durable et créatrice d'emploi en Europe »

⑥ **Les déchets doivent être réduits à la source**. Pour cela, dès la conception des biens de consommation l'avenir des déchets doit être envisagé (label éco-production). Par ailleurs, il faut poursuivre la politique de collecte et de tri sélectif avec valorisation des déchets, dans le respect des structures de coopérations existantes et des solidarités nécessaires pour l'accueil des équipements. Les technologies propres, comme la méthanisation (gestion des déchets verts), doivent être amplifiées et accompagnées d'un plan de valorisation du méthane produit dans les réseaux urbains par exemple.

⑦ **Mener des politiques de co-développement** avec les pays en voie de développement.

⑧ Développer la démocratie. Elle passe aussi par la reconnaissance des droits nouveaux de regard, de contrôle et d'intervention aux salariés et à leurs représentants sur la stratégie de l'entreprise et des services publics locaux et nationaux et leur respect de l'environnement et des conditions de travail et de sécurité. Il convient de favoriser le respect du droit d'alerte.

⑨ Agir pour contribuer à **assurer la souveraineté alimentaire** en refondant la politique agricole commune et en prolongeant le moratoire sur l'utilisation des OGM agro-alimentaire ou PGM plein.

⑩ L'eau n'est pas une marchandise, nous voulons aller vers un **Service public de l'eau et de l'assainissement**. Les Régions doivent être un acteur important de l'eau, refuser les transferts de charge de l'Etat et les ponctions sur les budgets des agences de l'eau. La politique de subvention des travaux de dépollution et de luttes contre les inondations doit être mieux concertée avec les départements, les communes, les structures de coopérations existantes pour mieux coller à la réalité du terrain tout en respectant l'action des autres partenaires.

## Une mesure phare :

### **La mise sous critère environnementale des financements régionaux**

L'écologie doit être partie prenante sur la politique de la Région en matière d'emplois, de croissance et de politique industrielle. L'attribution d'aides de la Région dans le cadre du Fonds régional pour l'emploi et la formation se fera sur la base de critères économiques, sociaux et élus ENVIRONNEMENTAUX.

De la même manière nous proposons de systématiser l'introduction d'exigences environnementales dans les cahiers des charges : les régions sont commanditaires ou partenaires de nombreux projets et de nombreuses infrastructures. Dans le choix des projets et des entreprises **nous proposons d'inclure ou de renforcer les critères environnementaux**, en allant au-delà du seul critère du « moins disant » si ce moins disant en prix coûte en dégradation environnementale...